



## Actualités

### Préparation d'un corpus législatif européen sur les contrôles officiels : des animaux et des végétaux plus sains et une filière agroalimentaire plus sûre

Françoise Kremer (francoise.kremer@agriculture.gouv.fr)

*Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels, SCAS- SDPRAT*

*Direction générale de l'alimentation (DGAL) Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Paris, France*

La Commission européenne vient d'adopter, le 6 mai 2013, un ensemble de quatre propositions de règlements visant à moderniser, simplifier et renforcer le corpus réglementaire relatif aux contrôles officiels portant non seulement sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, mais aussi sur la santé animale, la santé des végétaux et le matériel de reproduction végétale (semences et plants). Ces quatre règlements remplaceront près de 70 textes.

Les règles d'organisation et de qualité des contrôles de l'actuel règlement (CE) n° 882/2004 dit « contrôles officiels », seront adaptées à ces trois secteurs qui n'étaient pas couverts par le règlement actuel, et font l'objet d'améliorations. Le règlement 882/2004 avait été adopté dans le cadre plus restreint du règlement 178/2002 (« loi alimentaire ») et du « Paquet Hygiène ».

Le travail législatif au Parlement européen et au Conseil européen débute dès la fin mai, mais selon la Commission, les nouvelles dispositions n'entreront vraisemblablement pas en vigueur avant 2016.

Les dispositions sur les méthodes d'analyses et les laboratoires officiels figurent au chapitre IV, de l'article 33 à 41. Les conditions de désignation en tant que laboratoire officiel s'appuient toujours sur l'accréditation mais intègrent des exceptions et la possibilité de désignation temporaire lors de changement dans les méthodes ou de situation de crise.

Les articles sur les laboratoires et centres de références sont regroupés au titre III, de l'article 91 à 99 de la proposition « contrôles officiels ». Le principe de création d'un réseau de référence entre les laboratoires de référence de l'Union européenne et les laboratoires nationaux de référence est maintenu et étendu à la santé des végétaux.

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-400\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-400_fr.htm)

ou

[http://ec.europa.eu/dgs/health\\_consumer/animal-plant-health-package](http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/animal-plant-health-package)